

1. Débitrice:
Marin Electricité SA, Le Coin 4, 2534 Orvin
2. Délai pour contester l'état de collocation: 05.03.2009
jusqu'au 25.03.2009
3. Délai pour contester l'inventaire: 05.03.2009 jusqu'au
15.03.2009
4. Remarques: Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Betreibungs- und Konkursamt Berner Jura-Seeland
2501 Biel/Bienne

(00356903)